

REP TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

FEDERREC SE FÉLICITE DE L'ANNONCE DE MADAME LA MINISTRE AGNÈS PANNIER-RUNACHER : LANCER UNE RÉFORME DE LA FILIÈRE REP TLC EST NÉCESSAIRE !

Dans un [communiqué de presse](#) publié le 18 mai dernier, Agnès Pannier-Runacher ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche annonce son « engagement de travail de révision du cahier des charges de la filière REP Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) », gérée par un éco-organisme. Dans celui-ci, elle annonce que « la réforme du cahier des charges de la REP TLC associera pleinement les acteurs de l'économie sociale et solidaire, dont le rôle majeur dans la collecte, le tri et le réemploi doit être reconnu, de même que le rôle sociétal fort dans la filière. »

FEDERREC, la Fédération des entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie circulaire, a alerté à de nombreuses reprises le ministère de la Transition écologique des mesures contre-productives prises par l'éco-organisme qui a instauré des limites artificielles au développement de la filière de traitement des textiles usagés.

La Fédération soutient les pouvoirs publics dans la reconnaissance de ces manquements qui mettent en danger près de 3.000 emplois dans les territoires, alors même que l'éco-organisme a annoncé publiquement vouloir consacrer plus d'un milliard d'euros sur la durée de son agrément pour développer la filière.

Face à l'explosion des mises en marché de textiles neufs, la refondation de la REP TLC doit obliger l'éco-organisme à déployer les moyens financiers adéquats pour le développement de la filière de gestion des textiles usagés :

- Limiter les mises en marché disproportionnées de textiles de mauvaise qualité, majoritairement synthétiques, difficilement réutilisables et recyclables ;
- Allouer des moyens conséquents à toutes les étapes de la collecte à la valorisation, en passant par le tri sans lequel une réelle valorisation n'est pas possible ;
- Utiliser de manière pertinente les écocontributions payées par les consommateurs, pour qu'elles soient utiles à l'atteinte des objectifs environnementaux.

Pour répondre à des objectifs ambitieux de collecte et de valorisation, les entreprises du secteur font des propositions et espèrent un engagement réel des producteurs dont c'est la responsabilité.

Alors que les pouvoirs publics paraissent dorénavant avoir pris la pleine mesure des enjeux, FEDERREC se réjouit de pouvoir reprendre le dialogue avec toutes les parties prenantes.

Pour rappel, le nouveau cahier des charges devrait rentrer en application début 2026.

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail.

Créée en 1945, initialement sous le nom FEDEREC, **pour devenir en 2024 FEDERREC**, elle représente aujourd'hui 34 500 salariés, 1 200 entreprises, soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDERREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Olivia CHABBERT / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federec@agence-profile.com